

MODULE B2**SENSIBILISATION A LA CLINIQUE ET AU DROIT DES MINEURS VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES ET A LA PROTECTION DE L'ENFANCE**

Objectif : Mieux connaître et approfondir les enjeux et les conséquences des violences sexuelles, sensibiliser aux dispositions législatives concernant les victimes mineures et aux règles du signalement.

Public : Enseignants, médecins scolaires, psychologues scolaires, infirmiers, médecins, psychologues, psychiatres, travailleurs sociaux, policiers, tout professionnel concerné par cette problématique... si possible ayant déjà suivi le Module 1 (ou équivalent).

Contenu :**Jour 1 : Clinique des mineurs victimes de violences sexuelles :**

- Traumatisme psychique, traumatisme complexe
- Les spécificités des traumatismes sexuels
- L'inceste
- Cas particuliers : Les viols collectifs...
- L'expertise
- Les questions de :
 - o Contrainte
 - o Consentement
 - o « Crédibilité »
 - o « Vulnérabilité »

Jour 2 : Sensibilisation au droit des mineurs victimes de violences sexuelles et à la protection de l'enfance

- Les principales notions de droit pénal et de procédure pénale
- Le signalement : règles et rédaction
- Le secret professionnel
- Les choix procéduraux et leurs incidences
- Le rôle de l'administrateur ad hoc
- La liaison juge pénal et juge des enfants
- Exercices pratiques : étude de dossiers

Formateurs : Un psychologue & un avocat ou un juriste

Durée : 2 journées de 6 heures soit 12 heures - **Date** : 2^{ème} semestre 2016

Lieu : Paris Aide aux Victimes

Coût : 400 € par personne / **Nombre de participants** : De 10 à 15 personnes

BULLETIN D'INSCRIPTION - B2

(A renvoyer accompagné du règlement à :
Carole Damiani - Paris Aide aux Victimes - 12 rue Charles Fourier - 75013 Paris

NOM.....Prénom.....
 Adresse :.....

 Code Postal :..... Ville.....
 Téléphone :.....Télécopie :.....
Mail :.....@.....
 Formation initiale.....
 Profession :.....

Inscription individuelle (par personne):**Aide aux victimes** : 2^{ème} semestre 2016

Module B2 « Sensibilisation à la clinique et au droit des mineurs victimes de violences
sexuelles et à la protection de l'enfance» 400 €

Total: (400 € x nombre de personnes) : €

**Des tarifs forfaitaires de groupe peuvent être proposés à la demande (10 personnes
minima)**

Mode de règlement : L'inscription doit être accompagnée du règlement :

- Par chèque à l'ordre de : Paris Aide aux Victimes
 Par virement : IBAN : FR76 1027 8060 4300 0325 2584 133 - BIC : CMCIFR2A

Voulez-vous : (les informations pratiques vous seront adressées par mail)

- Une convention de formation (N° siret : 34958524000030 - N° organisme de formation :
11752954075)
 Une facture acquittée

Le..... Signature